



# LIGUE BOULISTE REGIONALE OCCITANIE Pole Pyrénées

REGLEMENT DES CONCOURS DEDIES DE LA LIGUE M3 Saison 2023 2024

Toulouse le 17 septembre 2023 (Correctif)

Bonjour à tous,

Ci-dessous les points de règlement de l'organisation de la LIGUE M3 pour la saison 2023/2024,

1. Le championnat se déroulera en 5 Journées (le DIMANCHE)
2. Journée 1 : 24 septembre 2023 Lieu : Portet (31)  
Journée 2 : 8 octobre 2023 Lieu : Graulhet (81)  
Journée 3 : 3 décembre 2023 Lieux : **En discussion**  
Journée 4 : 21 janvier 2024 : Lieu : En discussion  
Journée 5 : 18 février 2024 Lieu : En discussion  
Journée de repli le 17 mars 2024
3. 4 parties par journée : 13 points ou 2 heures
4. Horaire des 4 Parties : 8h-10h 10h30-12h30 14h30-16H30 17h-19h
5. Points de classement : Victoire 4 points, Nul 2 points, Défaite 0 point.
6. Présence de l'équipe obligatoire. Merci de préparer votre fiche de participation à remettre le matin avec Noms et Numéros Licence pour chaque journée.
7. Les équipes devront déposer au MINIMUM 2 licences de l'équipe déclarée à chaque journée.  
2 jokers maximum par équipe déclarée (Définition du Joker= joueur F3 F4 M3 M4 U18 de la même AS ou ESB) . 5 joueurs maximum par équipe.



Possibilité de déclarer une équipe en M3 de 3 à 5 joueurs d'une même AS/ESB et avec un minimum d'un licencié classé en 3<sup>ème</sup> division.  
Tous les joueurs déclarés dans l'équipe reçoivent une licence M3/F3.

Les concours dédiés sont gérés par les LBR/PADB/CS et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

- ✓ Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée.
- ✓ Possibilité de recourir de 1 à 2 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB par concours.

POSSIBILITÉS DE COMPOSITIONS DES QUADRETTES EN CONCOURS DÉDIÉS M3					
Equipe de base (même n° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Complément	Equipe de base	Complément	
5 joueurs	5		4 ou 5		<b>OBLIGATOIREMENT</b> 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées  2 licences compléments d'équipe « jokers » au maximum
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
4 joueurs	2	2	2	2	
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
3 joueurs	2	2	2	2	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
	2	2	2	2	

7



Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

Peuvent servir de complément d'équipe les F3 et M3 n'appartenant pas à une équipe déclarée, les 4D et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».  
Les compléments d'équipes peuvent évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB au cours de la saison.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :  
- Le nom de l'AS  
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque équipe déclarée se verra attribuer un code d'identification (N° d'équipe).  
Les déclarations d'équipes M3 pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY ».  
Il est entendu que les joueurs déclarés dans une équipe ne peuvent plus muter.

A partir du 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur numéro d'identification.  
Les licences des joueurs peuvent alors être éditées.

Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :  
En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.

#### ARTICLE 12 - QUATRIÈME DIVISION (M4)

Sont classés en M4 tous les joueurs non classés dans l'une des divisions précédentes ou jeunes.

8. La fiche de match doit être complétée à la fin de chaque partie et signée par les 2 capitaines.
9. Les 5 premières équipes du classement Final seront qualifiées directement pour le Championnat de France. Les autres équipes participeront au Championnat régional M3 les 22 et 23 juin 2024.
10. L'engagement est de 250 Euros par Equipe. L'inscription est à envoyer au trésorier de la ligue Pole Pyrénées : Mr Gerard MORENO 24 Bis Chemin de Muret 31600 SAUBENS  
Tel : 06 48 78 01 86 Mail : [gerard.moreno82@gmail.com](mailto:gerard.moreno82@gmail.com)



#### 11. Tableau de répartition des gains

Ceux-ci seront réglés par le trésorier à la fin de la compétition. Les équipes qui seront forfaités pour une étape ne seront pas indemnisées.

<b>Classement</b>	<b>Gains</b>
1	950 €
2	900 €
3	850 €
4	800 €
5	750 €
6	500 €
7	500 €
8	500 €
9	500 €
10	400 €
11	400 €
12	400 €
13	400 €
14	400 €
15	350 €
16	350 €
17	350 €
18	350 €
19	350 €
20	300 €
21	300 €
22	300 €
<b>Total</b>	<b>10 900 €</b>

La communication des résultats et des classements seront communiqués par mail à chaque capitaine et seront publiés dans les sites internet de chaque CBD du pôle Pyrénées.

Sportivement

Mohamed Boumediene & Michel Vergnes